*Seul le prononcé fait foi*

**Vingt-septième session du Groupe de Travail**

**de l'Examen Périodique Universel de la Pologne**

Genève, le 9 mai 2017

**Intervention de Mme Ester Cañadas, Représentant permanent adjoint**

**de la Principauté d'Andorre à l'Office des Nations Unies à Genève**

L'Andorre souhaite la bienvenue à la délégation de la Pologne et la remercie pour la présentation de son rapport qui rend compte des progrès accomplis dans l'application des recommandations formulées lors du deuxième cycle de l'EPU.

L'Andorre salue la signature par la Pologne en septembre 2013 du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, ainsi que les mesures prises par le Médiateur pour les droits de l’enfant en faveur de la promotion et la protection des droits de l'enfant. L'Andorre recommande à la Pologne de poursuivre ses efforts pour ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications.

L'Andorre se réjouit des efforts déployés par la Pologne visant à signer et ratifier les principaux instruments internationaux en matière des droits de l'homme. L'Andorre encourage la Pologne à poursuivre son engagement en faveur des droits de l'homme et lui recommande de considérer l'adhésion au Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_